

CFA CENTRE
DE FORMATION
D'APPRENTIS

IRTS
NOUVELLE-
AQUITAINE
BORDEAUX

RECRUTER
UN APPRENTI
EN TRAVAIL
SOCIAL

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

RECRUTER UN APPRENTI EN TRAVAIL SOCIAL

avec le Centre de Formation d'Apprentis de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

L'apprenti, un atout pour votre établissement

Faire le choix de l'apprentissage en travail social, c'est avoir recours à un outil de recrutement pour faire face à une pénurie de métier. Former un apprenti vous aide à préparer l'embauche de salariés pour répondre à des besoins futurs et à renforcer vos équipes. En accueillant un apprenti dans votre équipe vous favorisez une embauche en confiance. C'est également une opportunité de former un professionnel aux valeurs, aux pratiques et à la culture de votre structure.

Recruter en apprentissage c'est :

- Anticiper vos besoins en compétences
- Fidéliser un futur professionnel au sein de votre équipe
- Bénéficier d'aides de l'Etat en faveur de l'apprentissage

Et c'est aussi la possibilité de :

- Transmettre des savoir-faire et savoir-être
- Reconnaître vos équipes dans la fonction de Maître d'Apprentissage
- Bénéficier d'un regard nouveau sur vos pratiques
- Attirer des candidats sur votre territoire
- Former un apprenant aux spécificités de

votre secteur d'intervention

- Favoriser l'accès à la formation pour tous

Un accompagnement à toutes les étapes

Le CFA de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux vous accompagne dans:

- le conseil, la définition du besoin et du profil
- la diffusion de vos offres d'apprentissage
- recherche du meilleur profil en fonction de vos besoins
- mise en relation avec les candidats
- accompagnement à la réalisation du contrat d'apprentissage

Quelques chiffres*

- 1 équipe dédiée
- Plus de 120 apprentis en formation
- Un salaire compris entre 600€ et 1200€
- Plus de 95 % de réussite aux diplômes d'Etat

Les diplômes concernés par l'apprentissage à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

Formations de Niveau 7 (Bac+5)

- CAFDES / Directeur d'Etablissement ou de service social et médico-social
- DEIS / Ingénierie Sociale

Toutes les formations de Niveau 6 (Bac+3)

- DEASS / Assistant de Service Social
- DEEJE / Educateur de Jeunes Enfants
- DEES / Educateur Spécialisé
- DEETS / Educateur Technique Spécialisé
- DECESF / Conseiller en Economie Sociale Familiale

Toutes les formations de Niveau 5 (Bac+2)

- RSSP / Responsable de Secteur Services à la Personne

Toutes les formations de Niveau 4

- DEME / Moniteur Educateur

- DETISF / Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- TMA / Titre Moniteur d'Atelier

Formation de Niveau 3

- DEAES / Accompagnant Educatif et Social

Les étapes du recrutement en apprentissage

- 1 Vous détectez un besoin en matière de recrutement ou recevez une candidature spontanée
- 2 Vous entrez en relation avec notre CFA qui vous oriente et vous conseille sur :
 - Le type de profil correspondant à votre besoin
 - La démarche à suivre pour son recrutement
 - Les modalités de financement de l'apprentissage
- 3 Vous remplissez le CERFA en relation avec l'OPCO et le CFA
- 4 Vous êtes accompagné dès l'accueil de votre apprenti jusqu'à la passation de son diplôme

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux vous accompagne sur les formations Tuteur et Maître d'apprentissage dans le cadre du développement des compétences de vos équipes.

Contacts

- **Responsable du CFA :**
Aurélie Le Duff
a.leduff@irtsnouvelleaquitaine.fr
- **Chargée de développement**
Joséphine Fernandez
j.fernandez@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 27
- **Assistante administrative et financière**
Angela Ripoll de Marti
a.ripoll@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 68

Contrat d'apprentissage, mode d'emploi

| | |
|----------------------------------|---|
| Finalités de la formation | <ul style="list-style-type: none"> ● Obtention d'un Titre ou diplôme reconnu ● Valorisation du profil par gain d'expérience professionnelle |
| Publics concernés | <ul style="list-style-type: none"> ● Public âgé de 16 à 29 ans révolus et / ou bénéficiant d'une RQTH* <p><i>*Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé</i></p> |
| Durée de la formation | <ul style="list-style-type: none"> ● De 1 à 3 ans / peut débuter 3 mois avant et se terminer 3 mois après. |
| Coût de la formation | <ul style="list-style-type: none"> ● Rémunération calculée sur un pourcentage du SMIC ou du minimum en vigueur de la convention collective selon l'âge, le niveau de diplôme et l'année de formation en cours ● Coût de la formation pris en charge par l'OPCO pour les associations privées à but non lucratif et lucratifs. ● Coût de la formation pris en charge à 50% par le CNFPT pour les services qui relèvent de la fonction publique. ● Coût de la formation à charge de l'employeur pour la Fonction publique hospitalière et d'état. |
| Les aides | <ul style="list-style-type: none"> ● Aide financière exceptionnelle de 5000€ à 8000€ pour le recrutement d'apprentis dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2022 ● Pour les structures éligibles, l'Etat permet l'accompagnement d'un apprenti jusqu'en 4ème année à hauteur de 1200€ pour un contrat signé à compter du 1er janvier 2019. |

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous guider sur les aides possibles en fonction du statut de votre établissement.



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:



Twitter @IRTSNA



Facebook @irtsnouvelleaquitaine



LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine



Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr

Avec le soutien de



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**